

PRIX DE L'ABONNEMENT.

La Haye. Provinces. Sur un an... 26 fl. six mois... 14 » trois mois... 7 »

JOURNAL DE LA HAYE.

BUREAU DE LA REDACTION à La Haye, Spuis, n° 75. Chez M. van Weelden, libraire, Spuis et chez les Héritiers Doorman, Libraires, Lange Pooten, à La Haye.

LA HAYE, 25 Février.

Nouvelles importantes de Paris.

JOURNÉE DU 23 FÉVRIER. — CHANGEMENT DE CABINET. Des nouvelles de la plus haute importance sont arrivées aujourd'hui de Paris. L'émeute s'est transformée en une manifestation enthousiaste en faveur de la réforme et contre le ministère, manifestation à laquelle la garde nationale a pris part. Le roi a fait appeler MM. Guizot et Duchâtel vers deux heures après-midi. Après une longue conférence, les deux ministres ont remis leur démission. Leurs collègues ont suivi leur exemple. M. Molé et Dupin ont été appelés vers la nuit par le roi. A quatre heures, le roi a fait connaître au chef de la place de Paris, la démission des ministres. On donnait comme à peu près arrêtés les choix suivants: M. Molé, président du conseil et ministre des affaires étrangères; Dufaure, ministre de l'intérieur; Barrot, ministre de la justice et des cultes; E. Passy, ministre des finances; Le général Oudinot, duc de Reggio, ministre de la guerre; Billault, ministre de la marine et des colonies; Lanjier, ou le comte Daru, ministre des travaux publics; Gouin, ministre du commerce et de l'agriculture; De Tocqueville, ministre de l'instruction publique. M. Guizot a fait part, lui-même, à la chambre des Députés, de son retrait du ministère, au moment où M. Vavin, député de Paris, demandait à lui adresser des interpellations sur les causes qui avaient empêché le gouvernement de convoquer la garde nationale, dès le début du mouvement pour rétablir l'ordre. Nous publions plus loin le compte-rendu de cette séance qui a été courte, mais intéressante.

Nouvelles de Paris du mardi 22 jusqu'à minuit.

Les récits qui nous sont arrivés hier matin sur les désordres de Paris, nous venaient surtout de témoins appartenant à l'opposition. Voici la version du Journal des Débats; elle est plus complète; elle va jusqu'à minuit. Nos lecteurs pourront maintenant apprécier la véracité des renseignements, en raison des sources d'où ils proviennent.

Ces désordres se sont manifestés aujourd'hui dans les quartiers de Paris, qui avaient été le théâtre de la manifestation projetée par la commission du banquet du 12^e arrondissement.

Ces désordres se sont manifestés étendus à toutes les rues qui aboutissent au palais des Tuileries.

Partout on a vu des émeutiers avec une fermeté infatigable, et ils ont en vain essayé d'opposer à la force.

Les barricades ont été élevées sur plusieurs points, particulièrement dans les rues perpendiculaires à la rue de Rivoli. Ces barricades, non défendues par ceux qui les dressaient, ont été abandonnées à la première apparition de la troupe.

La cavalerie n'a pas cessé de manœuvrer dans l'étendue du vaste théâtre ouvert par les rassemblements, plus souvent composés de curieux que de combattants, et elle les a dissipés sans violence, sans effusion de sang.

Un grand nombre de membres de la chambre des députés ont pu voir, du haut des degrés de leur palais, comment s'exécutaient les ordres de l'autorité au milieu des groupes nombreux rassemblés sur la place de la Concorde.

La modération des chefs égalait la patience des soldats.

Nulle part la troupe n'a été sérieusement attaquée; elle ne le sera pas, nous l'espérons. Elle n'a eu aujourd'hui qu'à faire un service d'ordre public.

Nous espérons encore qu'on ne la forcera pas à remplir de plus rigoureux devoirs, et que les épées ne sortiront pas du fourreau.

Le gouvernement a voulu mettre hors de toute contestation, la modération de ses agents. Mais il fera respecter les lois. Le désordre, assez duré, a compromis assez d'intérêts sérieux. Les bons citoyens le comprennent.

Un premier appel qui a été fait à leur patriotisme et à leur courage a été entendu. Le roi, la garde nationale et les pouvoirs de la liberté ont répondu publiquement. Elle n'a pas manqué aujourd'hui à l'appel légal de ses citoyens.

Mais demain le désordre aura cessé, nous l'espérons. Le désordre des rues est un moment un effet sans cause. Les rassemblements, si ce n'est par ceux qui les organisent, ne sont que des révoltes de la multitude, si ce n'est par ceux qui les organisent, ne sont que des révoltes de la multitude, si ce n'est par ceux qui les organisent, ne sont que des révoltes de la multitude.

Les hier soir le ministre de l'intérieur, ayant été présent officiellement au banquet, député, président du banquet du 12^e arrondissement, que le banquet n'aurait pas lieu, a donné l'ordre aux troupes, qui sont toutes consignées dans leurs casernes. Cependant, dès dix heures du matin, une masse de population se portait par les boulevards vers la Madeleine et les Champs-Élysées. En même temps, sur la place de la Concorde, beaucoup de personnes, des curieux surtout, prenant la résolution prise par la composition de ne point faire de banquet, stationnaient sur les bas-côtés et sur la venue des Champs-Élysées, comme pour attendre le cortège.

Il n'y avait dans les rues ni sur les places aucun poste ni aucun soldat.

Le gouvernement, pour être tout prétexté, aux rassemblements, avait voulu déployer aucun appareil militaire. La troupe n'est arrivée que lorsque le rassemblement, qui grossissait, à chaque moment, a commencé à se porter vers la chambre des députés en criant et en chantant la Marseillaise.

Après onze heures, des ouvriers des faubourgs et des étudiants débouchèrent en colonne sur la place de la Concorde. Une de ces colonnes, composée de jeunes gens, la plupart en blouse, ayant en tête deux gardes nationaux, se dirigeait vers le palais de la chambre des députés; ou elle a fait sa jonction avec une autre colonne arrivée du Gros-Caillois. Un député qui se trouvait en voiture a été forcé de descendre aux cris de: « Vive la République! à bas l'aristocratie! Un autre a été également obligé de descendre de sa voiture. Il ne leur a pas été possible de continuer leur chemin à pied.

qu'après avoir décliné leurs noms et avoir subi une perquisition minutieuse. Il était onze heures et demie environ lorsqu'une masse compacte de 6,000 personnes arriva, aux cris de vive la réforme! à bas Guizot! jusqu'à devant la façade de la chambre des députés; elle a été arrêtée par la grille que l'on avait en tout juste le temps de fermer. Le détachement de la garde nationale n'avait pas encore alors occupé son poste.

Plusieurs des perturbateurs sont parvenus jusque sous la colonnade. N'ayant pu enfoncer les portes, ils se sont contentés de briser les vitres. Cependant quelques-uns ont réussi à pénétrer dans la salle des séances et ont envahi de force les tribunes publiques et celle de la garde nationale. La foule a continué sa marche et est arrivée, avec les mêmes cris, sur la place du Palais Bourbon. Les employés de la chambre qui font partie de la garde nationale, convoqués sur-le-champ par le chef de bataillon qui était présent, ont revêtu leur uniforme et sont venus se ranger devant la grande porte; ils ont fait sortir quelques hommes en blouse qui étaient déjà entrés dans la salle et dans la cour, et ont fermé les portes.

En ce moment arrivait le général Tiburce Sébastiani, commandant la 1^{re} division militaire, suivi d'un bataillon du 69^e de ligne et d'un escadron de 6^e de dragons. Les abords de la chambre ont été promptement évacués. Les perturbateurs, refoulés vers la place de la Concorde, ont cherché à y faire quelque résistance et ont lancé des pierres à la troupe, qui a répondu militairement la place et les avenues des Champs-Élysées. Un commissaire de police s'est rendu sur les lieux, et après les sommations ordonnées par la loi, la cavalerie, le sabre à la main, a fait des charges et a dissipé les attroupements, qui se sont répandus dans les Champs-Élysées, dans la rue Royale, la rue Saint-Honoré et la rue de Rivoli.

Pendant ce temps, d'autres masses, arrivant sur les boulevards et ne pouvant plus parvenir à la place de la Concorde et dans les Champs-Élysées se sont répandues dans les rues avoisinant l'église de la Madeleine et celle de l'Assomption. Une première tentative de barricade a été faite rue Duphot au moyen d'une citadelle, mais la garde municipale a débarrassé aussitôt la rue.

Une colonne d'émeutiers est portée sur l'hôtel du ministère des affaires étrangères en criant vive la réforme! à bas Guizot! Ils ont lancé des pierres sur les fenêtres du côté du boulevard. Quelques employés qui étaient dans leurs bureaux ont été atteints; un d'eux a été frappé au front.

De midi à quatre heures, l'émeute se concentrait dans le faubourg Saint-Honoré, dans la rue Saint-Honoré jusqu'au Palais-Royal et dans les rues adjacentes.

Il serait difficile de raconter avec ordre tous les excès qui ont été commis par la foule.

Une barricade formée dans les Champs-Élysées avec un omnibus et des chaises, a été incendiée par les émeutiers eux-mêmes lorsqu'ils ont vu l'arrivée de la cavalerie. Le détachement de pompiers qui stationne dans la rue Royale est arrivé en toute hâte pour éteindre le feu.

Plusieurs autres tentatives du même genre ont été essayées sur d'autres points. Quelques pavés ont été enlevés dans la rue de Rivoli, à la hauteur de la rue Saint-Florentin, et un des supports en fonte qui servent à fermer aux voitures des passages ouverts aux piétons, qui conduisent sur la place Louis XV, a été renversé. Une tentative plus sérieuse a eu lieu dans la même rue, presque en face de la porte du ministère des finances; une centaine de pavés ont été enlevés en cet endroit.

On a de même tenté de former trois barricades dans la partie de la rue Saint-Honoré qui est comprise entre la rue de la Paix et l'église de Saint-Roch: l'une en face du n° 343, un tombereau chargé de pierres d'empiement a été renversé, les pierres ont hieûtôt servi d'armes à la foule atterrée et les vitres des maisons voisines ont été brisées, notamment celles de la boutique de la maison 343; l'autre près la rue d'Alger, la troisième à la hauteur de la rue de la Sourdière; de même dans les rues adjacentes, particulièrement dans la rue Saint-Hyacinthe, et plus haut dans la rue des Pyramides. Le colonel Bisfeldt, commandant le palais des Tuileries, est sorti avec deux compagnies et a dissipé les perturbateurs. Il a reçu à ce moment une pierre dans la poitrine, ce qui ne l'a pas empêché de poursuivre sa marche.

Du reste, toutes ces barricades ont été enlevées sans coup férir. A peine une telle tentative était-elle essayée, que la troupe arrivait et s'emparait de la position. La circulation n'a pas été interrompue un seul instant sur les points dont nous parlons, et qui ont été le théâtre principal de l'agitation. On a pillé plusieurs boutiques; les perturbateurs ont enlevé un armurier de la rue Saint-Honoré toutes les armes blanches.

Après avoir cherché à enlever les flèches des grilles autour de l'église de l'Assomption et de celle de Saint-Roch, ils sont parvenus à enlever une partie de la grille de l'église de l'Assomption. Refoulés successivement de tout le quartier, théâtre primitif des désordres, les perturbateurs, poursuivis par les troupes, se sont enfuis dans les quartiers éloignés et vers le faubourg Saint-Antoine, où ils ont essayé de commettre de nouveaux excès, brisant les réverbères, renversant les voitures, et enfonçant les boutiques; mais nulle part ils n'ont opposé de résistance à la troupe.

La garde municipale et la troupe de ligne ont fait preuve, dans ces diverses circonstances, d'une modération qu'on ne saurait trop admirer. Pendant plus de trois heures, des attroupements répandus sur la place Louis XV et aux abords des Champs-Élysées ont subi cette modération à l'épreuve, sans réussir à l'irriter.

On a vu la garde municipale d'abord, les dragons et les chasseurs ensuite, recevoir avec calme des grilles de réverbères que cette foule faisait pleuvoir sur eux. La troupe n'a pas une seule fois fait usage de ses armes. Tous les rapports reçus jusqu'à présent, concordent à dire qu'aucune personne n'a perdu la vie dans cette triste journée, soit de côté des troupes, soit du côté des perturbateurs.

Ce matin, une bande s'est portée devant l'École Polytechnique. Quelques individus ont lancé des pierres dans les réverbères; mais un détachement de garde municipale est survenu, elle a été bientôt dispersée.

Une autre bande de cent cinquante individus s'est dirigée par la place de la Bourse et les boulevards sur la place de la Bastille, et a été aussi bientôt dispersée.

Enfin d'autres émeutiers ont parcouru les quais, la place du Châtelet, et ont essayé de piller deux étalagistes du quai de la Mégisserie. De pareilles tentatives se sont renouvelées sur plusieurs autres points.

On a été obligé d'interdire sur quelques points la circulation. Des cinq heures du soir, toutes les grilles des Tuileries ont été fermées, et la place du Carrousel occupée militairement par le 5^e régiment d'infanterie légère, un escadron de dragons et un escadron de chasseurs.

Les grilles du Palais-Royal ont été fermées à quatre heures.

Ce soir, une barricade formée au coin de la rue de l'Arbre-Sec, et derrière laquelle s'était formé un rassemblement assez considérable, a été emportée par la garde nationale de la 5^e légion.

On dit que le 9^e légion a paru presque tout entière en armes dans le faubourg Saint-Antoine, sous le commandement de son colonel.

Un bataillon de la garde nationale a passé une partie de la soirée sur la place des Victoires.

Le Carrousel est rempli de troupes qui doivent y bivouaquer toute la nuit.

M. le duc de Nemours est monté à cheval et a passé dans leurs rangs. Quelques boutiques d'armuriers ont été pillées; celle de l'armurier Lepage a été endommagée par la force publique.

A neuf heures et demie, une bande d'individus, au nombre de cinquante environ, pour la plupart jeunes gens de quinze à vingt ans, en blouse, ont fait irruption dans le quartier des Écoles, en criant et en chantant la Marseillaise. Après avoir parcouru les rues de ce quartier, ils se sont portés rue Racine, où ils ont pillé la boutique d'un armurier. Quelques-uns d'entre eux ont quitté les rangs, emportant les fusils en courant.

Une demi-heure plus tard, la bande s'est rendue rue de Seine au n° 84, et s'est occupée de pénétrer dans les boutiques qui sont situées dans cette rue; mais à leur grand désappointement, les armes avaient été enlevées.

Des patrouilles sont survenues et les ont mis en fuite. A neuf heures et demie, tout était tranquille de ce côté.

On dit qu'un poste de soldats de la ligne, composé de 10 ou 12 hommes, aurait été surpris et désarmé aux Batignolles.

On dit également que des attaques auraient été tentées sur plusieurs barrières de la ville, auxquelles on aurait cherché à mettre le feu.

Minuit.

Les dispositions militaires prises dans la soirée ont enlevé aux perturbateurs tout moyen de continuer les désordres que les événements de la journée pouvaient faire craindre. A l'heure où nous écrivons tous les quartiers que longeait la rue Saint-Honoré, le Palais-Royal, les halles, les rues Saint-Denis, Saint-Martin, les quais, les boulevards sont calmes et déserts. Les patrouilles seules circulent dans les rues.

A dix heures et demie, quelques individus, munis de fusils et de pistolets, ont élevé à la hâte une barricade avec des pavés dans la rue Saint-Denis, à la hauteur de la rue de la Grande-Truanderie, et ont fait feu sur une patrouille. Un fort détachement de la garde municipale, arrivé sur les lieux à l'improviste, a mis les émeutiers en fuite, et tout est rentré dans l'ordre. Nous n'avons pas appris que personne ait été tué ou blessé. Dans le quartier des halles quelques arrestations ont eu lieu par la garde nationale, à onze heures.

Les postes et les piquets de la ligne, bivouaqués sous les halles à la viande, au poisson et à la grande halle, ont été renforcés, à onze heures, par un nombre égal du 6^e de chasseurs de Vincennes, arrivés ce soir à dix heures.

Nous empruntons aux divers journaux de Paris des faits isolés qui présentent de l'intérêt.

On lit dans le Constitutionnel: Une scène fort triste a eu lieu vers une heure et demie sur la place de la Bastille. Un homme ayant été désigné comme un des chefs de la manifestation, a été frappé à coups de bâton, et a reçu un coup de bayonnette dans le côté, à une assez faible distance du corps de la garde des municipaux, qui ne sont intervenus que quand le malheureux a été abandonné gisant sur le pavé; il a été relevé et conduit au poste.

On lit dans la Gazette des Tribunaux: Des désordres graves ont eu lieu sur différents points: aux Champs-Élysées, le poste de la rue Malignon avait été enlevé, et les assaillants, après s'en être rendus maîtres, y avaient mis le feu. Ils avaient de même incendié les tables, les balustrades, les chaises des Champs-Élysées, et un des vieux arbres récemment conduits de goudron comme préservatif de la chute de son écorce, avait été enflammé par le contact des chaises qui y étaient adossées. A une certaine distance du foyer de cet incendie, dont la lueur, en se projetant sur l'horizon, pouvait répandre une certaine inquiétude, le poste de garde municipale du quai la Reine était assailli, et les hommes en petit nombre qui le composaient devaient en fermer les grilles pour concentrer leur résistance à l'intérieur.

Le roi a passé au flambeau, dans la cour des Tuileries, une revue des troupes de ligne.

A minuit, le quartier de la Madeleine, du Palais-Royal, et les quartiers avoisinants, sont dans le calme le plus complet; on entend encore de sourdes rumeurs dans les quartiers Saint-Martin, Saint-Denis et des halles; espérons que la journée de demain sera calme, et que le bon esprit de tous les classes de la population parisienne aura fini à des désordres qui compromettent tant de précieux intérêts.

On lit dans le Commerce: Nous apprenons que des barricades sont formées dans la rue Grenétat. Un combat est engagé. On a déjà enlevé des morts et des blessés, parmi lesquels on a remarqué une femme.

Trois députés de Paris, M. Taillandier, Carnot et Vavin, au nom de la députation de la Seine, se sont rendus, après la séance de la chambre, auprès de M. le préfet, pour lui exprimer l'étonnement pénible qu'avait éprouvé la population en remarquant l'absence de la garde nationale de Paris.

M. de Rambuteau a accueilli avec une honorable sympathie ce témoignage de la sollicitude si naturelle des députés pour les citoyens dont ils sont plus spécialement les représentants.

DÉTAILS COMPLÉMENTAIRES DE LA JOURNÉE DU 22.

Notre correspondant nous écrit: Hier, la population ouvrière, qui s'était portée en masse dans les Champs-Élysées, devant la chambre des députés et sur la place de la Madeleine, semblait se préoccuper fort peu des forces militaires dont disposait l'autorité. On savait, il est vrai, que 120,000 hommes de troupes de toutes armes avaient été réunis à Paris pour le jour du banquet républicain et que des masses énormes de munitions étaient entassées dans les forts détachés et dans les casernes de Paris. Mais la fermentation était si grande qu'on n'a pas été effrayé de ces préparatifs. Déjà dans la journée des charges de cavalerie avaient été effectuées rue Royale-Saint-Honoré et rue Neuve-Saint-Angustin, et à mesure que l'on approchait de la nuit on voyait arriver de nouvelles troupes et le peuple s'exerçait de plus en plus à la résistance.

A quatre heures, plusieurs omnibus, des voitures de toute espèce, avaient été renversées rue Saint-Florentin et rue Saint-Honoré, en face de l'église Saint-Roch, et la troupe avait eu beaucoup de peine à dissiper ces rassemblements. A la même heure, la foule s'était portée devant le magasin de l'armurier Lepage, rue Richelieu, en face du Théâtre-Français. Après avoir vainement tenté d'enlever les barres de fer qui assuraient les devantures, un homme du peuple voyant venir un omnibus, a donné l'or-

dire au cocher d'arrêter. Les personnes qui se trouvaient dans le véhicule sont descendues, les chevaux ont été dételés et remis aux mains du cocher et du conducteur; alors le timon a été tourné vers le magasin et on s'en est servi comme d'un levier pour défoncer la boutique, alors le peuple a pénétré dans le magasin, dont quelques armes ont été enlevées, la plupart démontées.

Pendant la soirée des bandes se sont portées sur plusieurs points de la capitale pour dévaliser les boutiques d'armes. Les boutiques de MM. Leyde, qui de la Mégisserie; Lafanchoux, rue de la Bourne; Devigne, sur le boulevard des Italiens; André, boulevard St-Martin, etc., ont pour la plupart été visitées par le peuple. Partout les armistes ont été honteusement saccagés, mais on s'est emparé des armes blanches, surtout on a bien tenu compte.

Le soir tous les théâtres ont été obligés de faire relâche. A l'Opéra-Comique, après avoir laissé jouer le 1^{er} acte, le régisseur est venu annoncer que n'ayant plus de pompiers dans le théâtre et les réglemens de police s'opposant à ce que l'on jouât sans pompiers, il était obligé de cesser le spectacle.

Les pompiers avaient été envoyés pour éteindre les tentatives d'incendie qui avaient eu lieu sur plusieurs points. Dans la soirée, des détachemens nombreux de cavalerie et de ligne ont stationné sur le boulevard Bonne-Nouvelle et ont intercepté la circulation. Plusieurs pièces d'artillerie avaient été placées à cet endroit.

On sait que lundi soir la garde nationale avait été convoquée pour le lendemain matin et qu'on l'avait ensuite décommandée parce qu'on craignait qu'elle ne proférât des cris de *vive la réforme! à bas Guizot!* Le soir, l'autorité voyant que le danger devenait sérieux, s'est décidée à faire battre le rappel, mais les gardes nationaux sont venus en petit nombre. On les a fait stationner à la place des Victoires, sur la place de la Concorde et dans les Champs-Élysées.

Hier soir, une barricade avait été élevée dans la rue Transnonain. Elle était défendue par des individus armés de fusils. Une lutte sérieuse a eu lieu sur ce point. Quelques coups de fusil ont été échangés. Plusieurs personnes ont été blessées, et la troupe est parvenue à s'emparer de la barricade. Pendant que les gardes nationaux et la troupe se trouvaient dans la soirée sur la place du Carrousel, le roi, accompagné du duc de Nemours et du duc de Montpensier, a passé dans les rangs et a adressé quelques paroles d'encouragement. Cette entrevue, en fait, le roi et la garde nationale a été fort triste, mais aucun cri n'a été proféré pendant cette entrevue.

JOURNÉE DU 23

Nous recueillons à mesure qu'ils nous arrivent tous les renseignements qui nous parviennent sur le mouvement de l'insurrection pendant la journée. On comprendra facilement qu'il nous est difficile de mettre de l'ordre dans notre récit.

La fermentation est plus grande encore aujourd'hui 23 février, que dans la journée d'hier. Dès le point du jour des régimens de dragons et de ligne sont venus occuper le boulevard Bonne-Nouvelle, les rues St-Martin, St-Denis, Bourbon-Villeneuve et de Cléry. Déjà des barricades avaient été formées sur tous ces points avec des omnibus et des voitures de toute espèce.

À ce point du jour on a battu le rappel dans toutes les quartiers de Paris pour appeler la garde nationale sous les armes, et l'heure des tambours ont parcouru tous les quartiers pendant toute la journée, en battant le rappel. Les gardes nationaux qui se sont rendus à leurs maisons respectives étaient peu nombreux.

Ce matin, les employés des différents ministères en arrivant à leur bureau, ont reçu l'ordre de retourner chez eux pour prendre les armes, de qualité de gardes nationaux.

Les soldats de la ligne qui ont été placés sur tous les points de la capitale avaient chacun deux bombes, des piques et des haches. Les haches étaient destinées à défaire les barricades.

Vers 10 heures du matin, un combat a été engagé rue du Petit-Carreau, par la rue St-Eustache, entre la troupe et le peuple qui défendait une barricade élevée à cet endroit. Des coups de fusil ont été échangés. On parle de 3 personnes qui auraient été tuées et de plusieurs blessés.

Un drapeau rouge avait été arboré par le peuple sur la barricade de la rue du Petit-Carreau, au coin de la rue de Cléry. Un drapeau du même genre était arboré rue Saint-Denis, sur plusieurs barricades, et entre autres au coin de la rue de Tracy.

Le Carrousel et la cour du Louvre sont fermés et remplis de troupes. Des régimens de cuirassiers, de dragons et de ligne, ainsi que l'artillerie, occupent la place du Carrousel. La ligne et la garde nationale sont dans la cour des Tuileries.

La 5^e légion de la garde nationale réunie en assez grand nombre rue St-Honoré, a entendu des cris de *Vive la réforme! à bas Guizot!* Des cris du même genre ont été proférés par la 5^e légion et par une partie de la 2^e légion.

Une heure.

La fusillade se fait entendre assez vive et assez nourrie dans une autre direction que le vent nous empêche d'apprécier.

A partir de minuit on a pu à peu près circuler partout. Cette nuit les barricades commencent ou achevées ont été démolies et les voitures enlevées.

De leur côté les insurgés ont dû faire quelques préparatifs, car ce matin un assez grand nombre s'est trouvé armés.

Dès 8 heures les attroupemens et les barricades ont recommencé dans le centre des quartiers circonscrits au couchant par la rue Montmartre, au nord par les boulevards, au sud par l'Hôtel-de-Ville et à l'est par la rue St-Avoie.

Les rues St-Martin, St-Denis, Rambuteau, Mauconseil, St-Sauveur, Barbée, Guerin-Boussau, du Maire, des Gravilliers, Chapon, de Montmorency, Grenétat, du Caire, Bourbon-Villeneuve, et toutes les autres étroites adjacentes ont été barricadées et défendues si bien que la troupe n'a pu aller à cheval, ne s'y aventurant plus dès 11 heures du matin.

La fusillade s'est très souvent engagée et elle est venue à midi jusque dans la rue Montorgueil, les municipaux ont été obligés de rentrer. Quelques-uns ont été désarmés.

La garde municipale à cheval n'a presque pas donné aujourd'hui. C'était aux cuirassiers de Rambouillet, arrivés dans la nuit, aux chasseurs et aux hussards qui étaient restés au service de la journée.

Les chasseurs de Valenciennes sont aussi arrivés et ont occupé la Cité et le Pont d'Arcole.

Ce matin, vers onze heures, une scène bien remarquable a eu lieu place des Petits-Pères. Au moment où une compagnie de gardes municipaux à pied se précipitait sur un groupe de curieux, la garde nationale de la 3^e légion de service à la Marée, a croisé également la baïonnette et a arrêté la garde municipale.

2 heures.

Sur le boulevard, des dragons et des cuirassiers ont voulu pénétrer dans la rue Lepelletier où se trouvait réunie la 2^e légion de la garde nationale. Les officiers de dragons ont sommé la garde nationale de leur livrer passage, mais celle-ci a refusé, et la troupe a continué son chemin sur le boulevard.

Toutes les rues qui rayonnent autour de la banque ont été interdites à la circulation et gardées à partir de midi et demi.

La ligne et les gardes nationaux, depuis la Madeleine jusqu'au boulevard Bonne-Nouvelle, ont été livrés; dans les boulevards St-Denis, St-Martin et du Temple sont englobés de troupes et de groupes qu'on chasse et charge incessamment.

Les 50,000 hommes de la garnison de la banlieue sont tous employés à garder les innombrables points stratégiques du plan Gérard, si bien qu'il reste peu de troupes pour agir.

Plusieurs régimens ont déjà harcelés et fatigués. De temps en temps il y a des avertissements de la part d'un peu de monde.

Le conseil des ministres et une foule de hauts dignitaires sont en permanence au château.

On attend des troupes fraîches à tout instant par les chemins de fer.

L'insurrection a définitivement abandonné les quartiers du boulevard des Italiens et de la Bourse, où stationnent des groupes fort nombreux, composés de personnes parfaitement vêtues. De fortes patrouilles parcourent ces quartiers parisiens et sont accablées d'insultes de *Vive la réforme! Vive les chasseurs! Vive les dragons! Vive les cuirassiers!* Les cris de *Vive la réforme! à bas Guizot! et le ministère!* dominent tous ces cris auxquels s'ajoute parfois un autre insouciant.

Quant au révolté qui paraît se reconnaître dans le boulevard des Petits-Pères et St-Martin, on le fusillait sans pitié et sans merci. On parle de coups de canon tirés contre des formidables barricades.

En un mot, le mouvement prend un caractère fort significatif par l'attitude de toute la population qui est sur pied faisant entendre des chants patriotiques; partout l'armée fraternise avec la garde nationale et semble animée des mêmes dispositions.

On parle d'une démarche fort imposante que le colonel de la 3^e légion vient de faire aux Tuileries; à la tête de tous les officiers de sa légion, un portant leur drapeau. M. Besson s'est rendu auprès du roi pour réclamer, dans la journée même, une solution ministérielle et réformiste sans laquelle la garde nationale est désormais impuissante à comprimer le mouvement.

Ce colonel, ferme et énergique, est porteur de sa démission, qu'il remettra au roi, si la solution demandée n'est point obtenue. On assure que les officiers de la 2^e légion se sont joints à cette démonstration.

Toutes les casernes de Paris sont ces jours-ci rigoureusement, toute circulation est interdite à leurs abords. L'opéra qui renferme des armes de toute espèce est gardée par la 2^e légion, qui, la première, a fait entendre encore le cri réformiste.

La garde nationale, assez peu zélée pour répondre aux rappels battus hier et ce matin, se réunit enfin comme par enchantement aux cris de ralliement: *Vive la réforme! à bas Guizot!* Son attitude est digne et ferme jusque sous les murs des Tuileries; on le service l'appelle successivement des détachemens de toutes les légions.

Enfin, pendant que le peuple se bat derrière les barricades contre la garde municipale, une partie bien autrement importante de la population réunit comme en un jour de fête, suit entendre des cris de joie à l'approche des forces militaires déployées par le pouvoir.

4 heures.

Nous apprenons que des députations des deux chambres, accompagnées de gardes nationaux, se rendent aux Tuileries, pour demander le renvoi du ministère. Des citoyens notables se sont joints à la députation. On y voit aussi les élèves de l'École Polytechnique, sans savoir encore comment ils sont sortis.

Plus de 3,000 personnes accompagnent un fort détachement de garde nationale passant à l'instant sur la place de la Bourse se rendant aux Tuileries. Ces différents cortèges se pressent incessamment de la foule qui se trouve sur leur passage. La troupe de ligne continue à rester inoffensive.

Ce matin, rue Mauconseil, un poste de garde municipale a été enlevé par le peuple. Bientôt après les gardes municipaux ont réussi à le reprendre, mais le peuple, revenant à la charge, est parvenu à se rendre maître de nouveau et à s'y maintenir.

Vers midi, rue de Cléry, un groupe de curieux stationnait près d'une barricade à moitié détruite. Les gardes municipaux ont fait une décharge sur eux; plusieurs personnes ont été atteintes; à ce qu'on nous assure; l'une d'elles a reçu au pied une blessure grave; l'autre a été emporté.

Déjà bien avant deux heures, la place des Petits-Pères était gardée militairement par la 3^e légion de la garde nationale.

Des piquets de 40 à 50 hommes, officiers en tête, partant de quart d'heure en quart d'heure, traversent la place des Victoires et saluant la ligne aux cris de: *à bas Guizot! Vive la réforme!* La ligne se retire pour leur laisser passage. Les différents piquets se portent par les Petits-Pères sur le quartier Montmartre.

Une foule immense les suit, poussant les mêmes acclamations et joignant les cris de *vive la garde nationale!* et le chœur de la *Marseillaise*.

Au coin de la rue Lepelletier, M. Delaborde, chef de bataillon de la 2^e légion, à la tête d'un fort piquet, s'est opposé énergiquement au passage d'un escadron de cuirassiers.

Tenant son épée à la poignée, il s'est avancé et a dit à l'officier commandant: « Monsieur, vous ne passerez pas; le quartier est tranquille; nous n'avons qu'à faire de votre présence; » et en même temps tous les gardes nationaux présents poussèrent ces deux cris souvent répétés: *Vive la réforme! à bas Guizot!* La troupe s'éloigna sans observation. A trois heures nous avons vu nous-mêmes, à l'entrée de la rue qui conduit aux Petits-Pères, six grenadiers de la 3^e légion croiser la baïonnette pour empêcher un escadron de cuirassiers de se porter vers le quartier Montmartre.

Les quatre trompettes qui précédaient l'escadron ont tourné bride, et la troupe entière, officier en tête, les a imités.

Sur le quai du Louvre, nous venons de voir l'honorable M. Crémieux qui se dirigeait vers la chambre, suivi de 400 gardes nationaux en uniforme, mais sans fusils, et d'une masse compacte de peuple.

Confondus dans ce rassemblement qui gardait un profond silence, marchaient un fort détachement de garde nationale à cheval et un autre de chasseurs à cheval de la ligne.

La garde nationale s'interpose pour empêcher des collisions entre les citoyens et la troupe.

Tout à l'heure (vers trois heures et demie), un détachement de la 5^e légion, précédé du maire du 3^e arrondissement, de bouchés sur les boulevards, a couru le Château-d'Eau et l'Ambigu.

Des troupes de ligne, infanterie et cavalerie, hordaient les deux trottoirs. Tout à coup, et au moment où les derniers gardes nationaux passaient devant ces troupes, un officier supérieur donna l'ordre de charger le peuple; les chasseurs s'avancèrent, mais les dernières files de gardes nationaux se portèrent aussitôt à leur rencontre, baïonnette croisée, et en même temps un grenadier de la 5^e légion, M. Artot, homme d'une stature formidable, se précipita vivement: « Vous êtes bien coupables, s'écria-t-il, de faire charger des citoyens inoffensifs, sous les yeux de leurs frères armés pour défendre l'ordre et les libertés publiques. Qui voulez-vous que veuille la population toute entière? la réforme électorale et la chute d'un ministère impopulaire; car, nous aussi, nous crions: *Vive la réforme! à bas Guizot!* »

L'officier supérieur dit quelques mots et ses soldats s'arrêtèrent devant la courageuse manifestation de la garde nationale.

Voici une appréciation des événemens de la journée du 23, à partir de onze heures du matin.

Les choses sont sérieuses, plus sérieuses encore que nous ne le pensions. Une sorte de fatalité s'empare sur le courage du gouvernement.

Dès deux heures, la garde nationale, une portion au moins, se déclara, sous les armes, contre le ministère. Elle manifesta son opinion par les cris très-énergiques de: *vive la réforme!* C'est, ce me semble, le plus gros fait de la journée.

Je laisse de côté les détails. Il y a eu des barricades dans dix endroits, des charges de cavalerie, des coups de fusil isolés, et des coups de fusil par masse, dont une seule décharge, du côté de la rue Saint-Martin, a jeté sept personnes à terre. Un agent de police a été pendu à une lanterne. Il y a eu, enfin, tout ce qui caractérise une émeute organisée par l'attaque et fortement comprimée par la force publique. Mais tout cela pouvait, à l'origine, être évité si la garde nationale n'eût fait cause commune avec le ministère. Ce n'est pas le cas, et cet état de choses, commencé, mais commencé seulement à la fin de la soirée.

L'aspect de Paris est tel qu'on n'avait rien vu de pareil depuis dix-huit ans. Dans les quartiers menacés toutes les boutiques sont fermées; dans les quartiers qui ne sont qu'inquiets, une moitié des magasins est encore ouverte. Dans les autres, ceux qui se considèrent comme tranquilles, les magasins de la Bourse, par exemple, et une partie des boulevards, les magasins sont encore à peu près tous ouverts, mais de distance en distance les marchands sont groupés sur la porte de l'un d'eux, causant avec tristesse de l'événement de ce jour et inquiets de l'avenir.

Les élèves de Saint-Louis ont quitté les écoles et viennent, dit-on, d'arriver à Paris.

Il faut considérer M. Guizot comme perdu par la défection de la garde nationale. La ligne ne se battra plus contre la garde nationale.

En ce moment, 5 heures, le ministère a donné sa démission. Comment l'événement s'est-il accompli? Je l'ignore, mais il paraît certain.

Cet événement, autant que j'en peux juger, n'a pas les caractères de celui de 1830, mais bien plutôt ceux de 89, avec ses conséquences probables, si tant est que des faits identiques puissent se reproduire.

On conçoit combien il est difficile, dans une ville aussi vaste que Paris, de saisir tous les faits qui se succèdent ou s'accomplissent en même temps à des distances éloignées les unes des autres. Plusieurs récits de témoins oculaires nous permettent de suppléer en partie à cette difficulté. Nous accueillons encore celui qui suit, qui nous est fourni par une personne sûre, qui a quitté Paris hier soir à huit heures.

23 février.

Dès le matin, la physionomie de Paris ne laissait plus de doute sur l'issue de la journée. C'est entre sept et neuf heures que les tambours de la garde nationale battaient le rappel dans tous les quartiers de la ville; un bon nombre de gardes se rendaient aux lieux habituels de réunion, et les conversations, les propos qui se tenaient chemin faisant ne dissimulaient pas leurs dispositions: « Faut-il donc qu'on répande du sang par la naissance d'un seul homme! » Cette pensée, qui se reproduisait en cent formules différentes, précise sous quelles préoccupations la garde citoyenne prenait les armes.

Entre dix et onze heures, à peine les compagnies ont-elles été formées, qu'elles se sont rendues sur les divers points de la ville où les lilles de la veille se réunissaient aujourd'hui. C'est surtout dans le grand carré formé par la Seine d'une part, les boulevards de l'autre, la rue St-Martin de l'autre côté, que la lutte a été vive. Elle existait ailleurs encore, mais c'est dans ce carré surtout que s'est décidé le sort de la journée. Les troupes, garde municipale qui troupe de ligne, ne s'étaient servies que de l'arme blanche. Aujourd'hui sur dix points différents on a eu recours aux feux de peloton.

La garde nationale s'est interposée partout où l'occasion s'est offerte pour arrêter l'effusion du sang; elle y a réussi souvent; plusieurs soldats de cette milice citoyenne en ont été victimes. Aux hautes, la garde municipale avait arrêté quelques perturbateurs; une compagnie de gardes nationaux, espérant calmer l'exaspération du peuple qui les arrestations avaient excitée, demandèrent la mise en liberté des prisonniers. Les gardes municipaux refusèrent. On menaça de violence, une décharge de coups de fusil s'en suivit. Quatre gardes nationaux tombèrent, instant après ils étaient portés dans les bras par des hommes qui appelaient à la vengeance toute la population de la ville.

Dans le même moment une lutte acharnée avait également lieu aux alentours de l'Hôtel-de-Ville. C'est aussi vers la même heure que plusieurs compagnies de la garde nationale, séparées par d'assez grandes distances, commencèrent à désertir la cause du ministère en criant sous les armes et les shakos élevés à la pointe des baïonnettes: *Vive la réforme!* à ces cris répondaient les coups de la *Marseillaise* et hautes par des milliers de voix sur tous les points, et suivis de *vive la garde nationale!* On assure que les troupes de ligne présentes étaient de leur côté: *Vive la garde nationale!*

Ces nouvelles transmises avec la rapidité de l'éclair de tous les points de la ville arrivèrent aux Tuileries; on passa de la chambre des députés, étaient parés de mort du ministère. Il s'agit savoir. On l'a vu promptement dans tous les quartiers de Paris et cependant dans plusieurs rues les lilles se prolongeaient encore dans la soirée.

On redoutait beaucoup le moment où M. Guizot, renchant de la chambre, rentrerait à l'hôtel des affaires étrangères. Des attroupemens considérables s'étaient formés dans les environs, et on entendait en sortir des vociférations menaçantes. L'hôtel n'avait été, dès le matin, entouré par une ligne d'infanterie, mais à partir de quatre heures, à ce moment où l'on put apercevoir cette attitude menaçante, des mesures plus sérieuses furent prises.

Toutes les rues par lesquelles on pouvait arriver jusqu'à l'hôtel furent occupées par de gros détachemens d'infanterie et de cavalerie; le bataillon de la Manteignolles Royale, la place de la Concorde, que le ministère devait parcourir pour rentrer chez lui, étaient sans interruption balayés par des escadrons de cuirassiers, de lanciers, de dragons, qui n'étaient point toute communication et dissipèrent, au moins sur leur passage, les attroupemens menaçans.

Dans la dernière nuit (collège 22 et 24) le télégraphe électrique a été encore transmis à l'arrondissement de la partie immédiatement comprise de l'arrondissement de la partie qui était en garnison. On a vu à ce sujet, immédiatement, à six heures de la nuit le régiment partant d'Anvers.

Un ordre semblable transmis à plusieurs reprises un peu de difficulté, les divers détachemens. Quelques hommes du peuple voulaient s'opposer au départ; force est restée à l'autorité; la troupe est partie.

Le poste Bonne-Nouvelle n'a pu être hissé, et tout a été arrêté par les officiers qui se trouvaient sur le boulevard.

On s'est aussi porté à la place de la police pour faire mettre en liberté les prisonniers qui se trouvaient dans les lieux.

Les gardes nationaux ont également tiré quelques prisonniers renfermés dans la mairie du 3^e arrondissement.

On nous assure qu'il n'y a eu aucun mort très grave.

Vieille rue de Temple, un fort piquet de la 7^e légion passait devant le ministère; les prisonniers d'une compagnie de la garde nationale, *Vive la réforme!* et *vive la garde nationale!*

En ce moment, le poste de garde municipale placé à l'imprimerie royale avait fait une décharge, et sept gardes nationaux, parmi lesquels le tambour-major de la légion, seraient tombés atteints par les balles.

L'explosion produite par cet événement, à jamais regrettable, ne s'est un peu calmée que lorsque l'on a donné dans le quartier du Temple le renversement du ministère.

CHANGEMENT DU MINISTÈRE.

Le roi a fait appeler M. Guizot et Duchâtel vers deux heures après-midi.

Après une longue conférence, les deux ministres ont remis au roi leur démission. Leurs collègues ont suivi leur exemple.

M. Molé et Dupin avaient été appelés vers la même heure par le roi.

A quatre heures, le roi a fait connaître au chef de la place de Paris la démission des ministres.

On donnait comme à peu près arrêtés les choix suivans: M. Molé, président du conseil et ministre des affaires étrangères; M. Dufaure, ministre de l'intérieur; M. de Villéval, ministre de la justice et des cultes; M. de Passy, ministre des finances; Le général Oudinot, duc de Reggio, ministre de la guerre; Billault, ministre de la marine et des colonies;

Lanyer, ou le comte Daru, ministre des travaux publics ;
Gouin, ministre du commerce et de l'agriculture ;
De Tocqueville, ministre de l'instruction publique.

On assurait que la chambre serait dissoute à la fin de la session.

Sept heures.

Nous recevons communication de la nouvelle suivante :

« L'ordre est donné aux troupes de rentrer dans leurs casernes respectives. »

« Le général Fribat est venu annoncer cette nouvelle à la garde nationale et notamment à la 3^e légion. »

CHAMBRE DES DÉPUTÉS.

Séance du 23 février.

Aujourd'hui les précautions prises par l'autorité militaire sont beaucoup plus imposables qu'hier. La place de la Concorde est couverte de troupes. Plusieurs pièces de canon sont en batterie près du Pont-Tournant. Un régiment de cuirassiers, arrivé cette nuit, bivouaque sur la place; une nombreuse infanterie est sous les armes malgré le mauvais temps; toutes les autres issues sont stratégiquement gardées; les curieux sont peu nombreux; on assure qu'ils se sont portés vers les faubourgs Poissonnière et Saint-Denis.

Dans l'intérieur de la chambre, il y a peu de membres; les bancs de l'opposition sont vides; les quelques membres présents paraissent fort ennuyés.

La séance est ouverte à une heure trois quarts.

Le procès verbal est lu et adopté.

La chambre est alors très-nombreuse.

M. le Président. La parole est à M. Vavin.

M. Vavin. Messieurs, comme député de la Seine, et au nom de mes collègues, j'ai un devoir à remplir, celui d'adresser quelques interpellations à Messieurs les ministres, et notamment à M. le ministre de l'intérieur.

Plusieurs voix. Il n'est pas à l'heure.

M. Vavin. L'absence de ce dernier me force à différer ces interpellations quelques instants. Si cependant la chambre désirait,

De toutes parts. Non! non!

M. Hébert, ministre de la justice, M. le président du conseil et M. le ministre de l'intérieur viennent d'être appelés au dehors par des soins que le président a expliqués, et qui leur ont été présentés de l'intention de M. Vavin et ils pourront bientôt donner à la chambre les explications qui sont demandées.

La séance est de nouveau suspendue. Une vive agitation règne dans l'assemblée.

Pendant cette suspension de la séance, le bruit se répand qu'un rassemblement a précédé un grand nombre de gardes nationaux se dirige vers la chambre. L'un des questeurs, M. Clément (du Doubs), mène au bureau du président qui s'entretient en ce moment avec M. O. Barrot. L'honorable député de l'Aisne sort presque aussitôt suivi d'un grand nombre de ses collègues.

Un instant après, les députés de toutes les parties de la chambre rentrent en grand nombre. M. le président du conseil est au banc des ministres avec MM. de Salvandy, Jay, Hébert, Dumon et Capus-Grédaire.

La parole est à M. Vavin. (Profond silence.)

M. Vavin. Je viens, au nom de mes collègues les députés du département de la Seine et au milieu, adresser quelques interpellations au ministre. Depuis vingt-quatre heures, des troubles graves désolent la capitale; la population entière a vu, avec un douloureux étonnement, l'absence de la garde nationale, et cet étonnement était d'autant plus naturel, qu'on savait que l'ordre de démission de la garde nationale avait été donné la veille au soir; et en ne la voyant pas le matin concourir au maintien de la paix publique, on en a conclu que l'ordre en avait été retiré.

De regrettables collisions ont eu lieu, et à cinq heures seulement la garde nationale a été convoquée. Ainsi, toute la journée la population de Paris a été livrée aux périls qui l'entourent (interruption); sans la protection de la garde nationale.

Des collisions fâcheuses ont eu lieu, et elles auraient été prévenues peut-être, si des patrouilles n'avaient eu dans nos rues et sur nos places la garde nationale.

M. Guizot. Je crois qu'il ne serait ni conforme à l'intérêt public, ni à propos d'entrer en ce moment dans aucun débat sur les interpellations de l'honorable M. Vavin. (Interruption.) — Je ne puis, le sois-je, appeler M. le comte Molé... (Interruption bruyante et prolongée.) — Applaudissements dans les tribunes publiques. — A gauche, silence.

L'interruption qui vient de se produire ne m'a rien ajouté, rien enlevé à ce que je voulais dire. En ce moment, le roi fait appeler M. le comte Molé pour le charger de la formation d'un nouveau cabinet. Quant à nous, jusqu'au moment où nous aurons résigné nos pouvoirs, nous maintiendrons l'ordre selon notre conscience, comme nous l'avons fait jusqu'à ce jour.

La séance est de nouveau suspendue. Tous les députés quittent leurs places; les groupes armés se forment dans l'hémicycle. Le banc des ministres est entouré par les députés délétères qui semblent interpellés. M. Guizot, M. le président, avant de proposer à la chambre de lever la séance, se lève et demande que l'ordre du jour et de décider si elle prendra en considération les propositions qui ont été déposées hier et qui doivent être soumises aux bureaux.

De toutes parts. Non! non! Si! si! Vive agitation. M. le président. Je demande que la chambre maintienne son ordre du jour. (Interruption.) — M. le président. On a dit que l'ordre du jour est adopté. (Interruption.) — M. le président. On a dit que l'ordre du jour est adopté. (Interruption.) — M. le président. On a dit que l'ordre du jour est adopté. (Interruption.)

Malgré ces murmures, je récite que je dépose sur le bureau de la chambre des pétitions signées par un grand nombre de citoyens qui demandent la réforme. (Longue et vive agitation.)

M. le président. On demande le maintien de l'ordre du jour. (On s'agit.)

M. O. Barrot. J'avais cru que la conséquence naturelle de la révolution dans laquelle s'est maintenue M. le président du conseil à cause de la situation du cabinet, devait être l'ajournement (bruit de la discussion de la proposition que j'ai déposée. Au reste, en la remettant à M. le président, je lui disais hier que j'étais prêt à me soumettre à la décision de la majorité.

M. Vavin. Le premier besoin, le besoin urgent, c'est la cessation des troubles, car l'anarchie est le pire des états. La seule question est de savoir si les tribunaux ont le droit de paix publique. Telle est la confiance que tout le monde ici apportera son concours pour obtenir ce résultat si désirable. (Interruption.)

M. Dupin. Tout le monde.

M. Dupin. Tout le monde. Je ne puis pas oublier que la révolution de Juillet a été faite au nom de la liberté et de l'ordre public, et que les institutions ont été maintenues par la chambre des députés avec le concours de la garde nationale, nous ne manquons pas aujourd'hui à ce même devoir. Nous avons cherché, et ambitionné le titre de représentants du peuple, montons au digne, et d'accord avec le roi, avec le pouvoir central, concourez de tous nos efforts à la cessation des attroupements.

Appelons au peuple qu'il n'a pas le droit de délibération, ni le droit de commander; qu'il attende les mesures qui seront prises par les grands pouvoirs de l'Etat pour arriver au rétablissement de l'ordre. Eh! bien, dans ces circonstances, est-il prudent, est-il convenable d'introduire des discussions irritantes qui n'auraient pour résultat que de nous faire perdre de vue le point essentiel en ce moment, le rétablissement de la paix que nous voulons tous. J'appui donc l'ajournement de la discussion.

M. O. Barrot. M. O. Barrot.

M. Guizot, président du conseil. Messieurs, je disais tout à l'heure à la chambre que tant que le cabinet actuel aurait l'honneur de rester chargé des affaires, il saura maintenir et rétablir l'ordre et faire respecter les lois. (Mouvement.)

Pour son compte, il ne voit aucune raison à ce qu'aucun des travaux de la chambre soit interrompu, à ce qu'aucune des questions soulevées ne reçoive pas sa solution.

La couronne doit exercer librement sa prérogative; sa prérogative doit être respectée; mais tant que le cabinet actuel restera aux affaires tant qu'il restera assis sur ces bancs, rien ne doit être suspendu ni interrompu dans les travaux des grands pouvoirs de l'Etat; le gouvernement est prêt à répondre à toutes les questions et à entrer dans tous les débats; c'est à la chambre à décider.

M. Dupin. M. le président du conseil vient de tenir un langage digne et qui convient à la situation qu'on aurait voulu lui faire par l'ajournement même. Le ministre ne s'oppose pas à ce que les propositions restent à l'ordre du jour de demain; mais en même temps, il y a pour la chambre, on nous l'a dit assez souvent, des questions d'opportunité.

Le ministre, dans la situation provisoire où il se trouve placé, a besoin de consacrer ses efforts au maintien de l'ordre; j'espère qu'il le fera avec bonté, efficacement; mais vous voyez que dans un pareil moment la chambre délibère sur une accusation, vous devez de votre propre chef à l'ajournement. Je maintiens ma proposition d'ajournement.

M. le président. Je demande le maintien de l'ordre du jour, et j'éprouve d'autant plus de peine que M. Dupin. Pourquoi n'a-t-il pas adressé hier de l'opposition, le conseil qu'il nous demande aujourd'hui. (Autres centres. Très-bien! très-bien!)

M. le président. On a demandé l'ajournement de la délibération des bureaux sur les propositions qui ont été déposées hier. Je vais mettre aux voix l'ajournement; ceux qui le repousseront, voteront pour l'ordre du jour. Que ceux qui sont d'avis de l'ajournement se lèvent.

Voix nombreuses. On n'a pas compris ou on ne sait pas sur quoi on vote.

M. le président. On a demandé l'ajournement des propositions déposées hier; c'est donc un ajournement que je mets aux voix.

L'ajournement est mis aux voix et n'est pas adopté. (Murmures.)

Maintenant, j'annonce à la chambre que les bureaux se réuniront demain à deux heures pour l'examen des propositions. A deux heures séance publique sur le projet de loi relatif à la prorogation du privilège de la Banque de France.

Les manifestations qui ont lieu en France éveillent l'attention partout. On s'en inquiète à l'étranger et le gouvernement de Louis-Philippe a succombé malgré les précautions les plus minutieuses pour faire face à tout événement. Il est certain que sous les apparences pacifiques que les chefs cherchent à donner aux banquets réformistes, il y avait des tendances révolutionnaires. Elles se sont trahies dans plusieurs circonstances. Les luttes qui se sont établies entre les radicaux proprement dits et ceux qui se prétendent encore constitutionnels, les déboires qu'ont éprouvés à diverses reprises M. Odilon Barrot et les hommes de sa nuance, accusent assez la pensée qui préside à ces révolutions tumultueuses.

Ces révolutions sont plus les institutions de l'Etat dont on réclame l'intégrité. On a fait publiquement l'apologie de la Montagne, et l'on annonce que l'on continuera son œuvre. Il n'est pas jusqu'à la guillotine qui n'ait été réhabilitée. La guillotine, a-t-on dit dans un banquet, est aussi une tribune.

Ainsi le dernier mot de ces manifestations ce n'est pas seulement 89, c'est l'époque de la sainte mémoire qui couvrit la France de deuil et de sang et qui dévora jusqu'aux principaux athlètes de la révolution elle-même, sans compter tant de martyrs de tout âge et de tout sexe qui furent immolés au nom de la monarchie républicaine.

Il est triste de voir de belles intelligences céder à l'impulsion qu'on prétend donner aux esprits. M. de Lamartine lui-même a menacé, ou peut-être en fait, le gouvernement d'un nouveau serment du Jeu de Paume. Le banquet de Paris, que le gouvernement a empêché hier, devait être un acheminement, un préliminary, et les meneurs qui sont toujours toutes ces têtes enthousiastes, comptent bien que les populations une fois ébranlées iront plus loin encore.

Si la liberté était le but réel de ces démonstrations, on ne pourrait choisir de plus mauvais moyens pour amener le gouvernement à des concessions. La vraie liberté ne se présente pas dans un semblable appareil. On oblige le pouvoir à ne pas céder même ce qui est raisonnable, et les hommes sages à se presser à l'abri de leur toit. On a dit que le banquet de Paris était de la révolution; mais ce n'est que de la révolution à l'envers.

Beaucoup de gens s'imaginent que le retour de la Terreur est impossible aujourd'hui; et que les nouvelles Montagnards rétrograderont devant le sang. Cette opinion prouve la bonté de leur âme, mais elle est tout à fait erronée. Les mêmes circonstances amèneraient les mêmes résultats. Beaucoup d'hommes qui ont écrit leur nom sur les listes de sang dans la révolution républicaine, que ces hommes n'ont pas oublié, si bien leur avait dit quelques années d'avance, le rôle qu'ils joueraient un jour. Robespierre faisait des mariages en l'honneur du roi; Fouquier-Tainville a chanté le mariage de Marie-Antoinette avec le Dauphin; et Marat a écrit un livre en faveur de l'abolition de la peine de mort.

Les historiens, les pamphlétaires, on écrit aujourd'hui l'habileté des hommes et les choses de 89. On ne se contente pas de les exalter, on les glorifie. Ces écrits sont destinés spécialement à la jeunesse. Mais que ceux qui l'ont écrit aillent se tenir dans un bas de la prison de la propriété et de la famille. Ce sont autant de germes funestes qui se répandent dans un terrain fertile, et de nouveaux êtres se développent. Et ceux qui ont pris mission de défendre l'ordre social ferment les yeux sur tout cela; ils ne sont occupés qu'à restreindre de plus en plus l'influence religieuse et à garantir le clergé. Ils s'endorment sur ces faciles et douloureux succès, sans songer au lendemain.

La presse intelligente litge suit les mêmes errements que celle de la France. Elle vit de la même vie, elle compte avec plaisir tous les progrès du radicalisme chez nos voisins. Elle fait cause commune avec les ennemis du gouvernement de Louis-Philippe, sans songer que nous serions les premiers en danger dans le naufrage de la France. Nous disons sans songer, elle n'y songe que trop peut-être. L'état alarmant où se trouve l'Europe tout entière lui inspire un autre sentiment que celui de l'inquiétude.

Nous n'exagérons point. Voici, prises au hasard, quelques lignes que nous empruntons à un journal belge, grand support de la politique nouvelle:

« En somme, la grande politique de Louis-Philippe se réduit à l'ajournement perpétuel de la justice jusqu'au jour de sa mort. Je ne la pas un peu de dérogation au statu quo. L'inaction des partis est attendue, »

le résultat tout naturel de la conviction générale qui fixe à l'enterrement de la monarchie la démolition du système, c'est à-dire le renversement, de la dynastie, sinon de la royauté même. Cela durera toujours autant que nous, disait Louis XV en refusant l'ombre d'une réforme administrative ou financière aux représentations de ses plus sages conseillers.

« Louis XVI a payé pour Louis XV; qui paiera pour Louis-Philippe? »

« Au bout du fossé la culbute. »

On demande ici la culbute, le renversement de la dynastie, sinon de la royauté même. On rappelle avec une joie cruelle le sort de Louis XVI, qui cependant n'était pas un roi stationnaire dans la voie des réformes. On compare avec autant d'injustice que d'hypocrisie Louis-Philippe à Louis XV, et l'on demande quel sera le nouveau Louis XVI que la prochaine république réclamera pour victime. Cela n'empêche pas d'être un excellent citoyen belge, ami de la monarchie constitutionnelle de 1830. (Journal de Bruxelles.)

Les radicaux ne dissimulent point leur indignation sur la conduite des 90 députés qui se sont soumis, et qui n'ont pas suivi le conseil des 17 autres qui voulaient résister à la force publique. La Réforme exprime son opinion sans détour.

Quelles que fussent nos défiances, dit ce journal, nous n'aurions jamais osé prévoir ce qui arrive.

« Qui! l'opposition dynastique recule! »

Elle recule, après avoir proclamé le droit, après avoir pris l'engagement formel de le défendre; après avoir publié le programme de ses résolutions, après avoir provoqué le peuple, tout le peuple, à s'associer à une manifestation qui devait être aussi glorieuse qu'efficace!

« Soit. On saura du moins, désormais, que c'est dans le parti démocratique que bat le cœur de la France. »

On comprendra pourquoi la Réforme, journal du peuple, journal de ceux qui meurent au besoin pour la liberté, c'est depuis si longtemps séparée de tous les hommes aux instincts équivoques, aux alliances adultères.

Un dernier enseignement manquait à la France, ce pays d'honneur et de courage. Cet enseignement, les Hampden du parti dynastique viennent de le lui donner.

Tant mieux, vraiment! car la liberté a le privilège admirable qu'elle fra de compter tant à l'opposé, même la violence de ses ennemis, même la persécution de ses amis de la première heure.

« Hommes du peuple, gardez-vous, demain, de tout légitime entraînement. Ne fournissez pas au pouvoir l'occasion, cherchée d'un succès sanglant. Ne donnez pas à cette opposition dynastique qui vous abandonne et qui s'abandonne, un prétexte dont elle s'empresserait de couvrir sa faiblesse. Vous le voyez, tels sont les résultats de l'initiative prise par ceux qui ne sont pas des nôtres. »

Patience! quand il plaira au parti démocratique de prendre l'initiative semblable, on saura le reculer, quand il s'est avancé.

Après avoir reproduit la pièce dans laquelle l'opposition explicite sa retraite, la Réforme continue ainsi:

On vient de lire cette déclaration, monument honteux d'incapacité et de faiblesse.

L'opposition parle de mettre le ministère en accusation devant la chambre.

Nous l'accusons, elle, devant le pays.

Qu'est-elle faite depuis six mois, depuis quinze jours, hier encore?

Elle a agité la nation; elle a appelé, de tous les coins de la France, les citoyens à une manifestation dont elle soutenait la légalité.

Elle a indiqué un lieu de réunion.

Quel lieu a-t-elle choisi? Celui qu'un chef militaire indiquait pour y faire mitrailler et sabrer le peuple par ses soldats.

Elle a invité le gouvernement tout qu'il prit prendre toutes les dispositions, toutes les mesures de force et de violence.

Et lorsqu'elle a ainsi réuni sur la place publique tous les éléments d'un conflit, elle disparaît.

« Oh! si depuis ce qu'on nous a vu nous n'avons pas vu le peuple coulait, sur quelle tête retomberait-il? »

Vous cédez à la force, dites-vous; n'avez-vous donc jamais pensé que le pouvoir, jeté hors du terrain de la légalité, entrerait dans la violence?

Si vous l'avez prévu, vous tendiez donc un piège à la population?

Si vous ne l'avez pas prévu, quels hommes êtes-vous?

A l'occasion de l'anniversaire de la naissance de S. A. R. le Prince d'Orange, S. M. notre auguste Reine a fait distribuer aux pauvres de Schéveningue, par l'intermédiaire de Mme Maas, des aliments, du combustible et des vêtements.

Ces jours derniers M. le conseiller d'Etat J. van Stralen a fait au nom du Roi, distribuer aux pauvres de La Haye, des aliments.

Une circulaire de Son Etc. le ministre des finances, en date du 2 de ce mois, modifiant les dispositions de la circulaire du 9 février 1847, n. 107, informe le public que désormais chaque hectolitre de spiritueux étrangers, admis à l'entrée avec franchise, des droits pour la préparation des boissons, et après distillation, devra être mélangé avec un quintième de sels pour chaque préparation, et est à distribuer pour l'usage de senteur avec une demi-livre d'huile de bergamote, deux livres d'aloès caballina; pour les essences dites senteur, politur et vernis alcooliques avec un quart de livre de camphre et cinq livres d'aloès caballina; pour l'esprit de térbenthine avec une demi-livre d'huile de térbenthine, un quart de livre de camphre et cinq livres d'aloès caballina; pour l'esprit de nitre doux, avec quinze livres d'aloès caballina; pour l'esprit de lavande, un quart de livre de camphre et cinq livres d'aloès caballina; pour l'esprit de lavande avec une demi-livre d'aloès caballina; pour l'essence de nitrique alcoolique avec quinze livres d'acide nitrique, à 36 degrés; pour le sulfate de quinine avec 85 livres d'acide sulfurique à 66 degrés. Les directeurs d'administration des impôts directs sont invités à veiller à ce que ces mélanges aient eu lieu, et qu'ils soient appliqués aux opérations déjà faites.

Le ministre des finances, prenant en considération qu'il est employé divers moyens pour placer des fonds de loteries étrangères ou de loteries particulières établies sur des emprunts étrangers et qui non seulement ne présentent aucune garantie aux actionnaires, mais sont encore onéreux aux dispositions légales existantes dans ce pays, vient de rappeler au public les principales dispositions de la loi du 22 juillet 1814, conques en ces termes:

« Art. 1^{er}. Personne ne pourra, etc. »

« De même personne ne pourra collecter ou faire collecter directement ou indirectement, pour des loteries établies à l'étranger, soit en acceptant des inscriptions, soit en plaçant des actions de ces loteries, sous peine d'une amende de cent ducats d'argent (2500 fl.), qui sera doublée chaque fois en cas de récidive; en outre, les fonds collectés ou reçus seront confisqués. »

« Art. 2. Personne ne pourra faire publier ou répandre des avis, plans ou annonces de loteries étrangères, sous peine d'une amende de cent cinquante fl., qui sera également doublée chaque fois en cas de récidive. »

« Art. 3. Personne ne pourra, etc. »

« De même personne ne pourra collecter ou faire collecter directement ou indirectement, pour des loteries établies à l'étranger, soit en acceptant des inscriptions, soit en plaçant des actions de ces loteries, sous peine d'une amende de cent ducats d'argent (2500 fl.), qui sera doublée chaque fois en cas de récidive; en outre, les fonds collectés ou reçus seront confisqués. »

« Art. 4. Personne ne pourra, etc. »

« De même personne ne pourra collecter ou faire collecter directement ou indirectement, pour des loteries établies à l'étranger, soit en acceptant des inscriptions, soit en plaçant des actions de ces loteries, sous peine d'une amende de cent cinquante fl., qui sera également doublée chaque fois en cas de récidive. »

« Art. 5. Personne ne pourra, etc. »

